



L'écho des criques

La lettre d'information de l'association des Amis de Sainte-Marie

EDITO N° 68 ; Août 2024

Chers amis,

Les fans de beauté et de surprises admirent 6000 athlètes venant en France des quatre points cardinaux, se mesurant dans un esprit de sport et de paix aux Jeux Olympiques 2024.

Plus simplement ici, nous embrassons le plaisir de vivre à Pornic au travers d'un bocage paisible et agréable et le long de baies accueillantes même sous la pluie, non un jour mais tout au long de l'année.

Nos « JO » arrivent aussi, lors de notre Assemblée Générale du samedi 10 août, à 17 h30, au Val Saint-Martin. Nous commencerons notre pointage à 17 heures.

Auparavant, vous êtes invités à relire le compte-rendu de notre AG 2023 sur notre site <https://asm44.org/> , pour l'adopter ensemble en réunion.

A bientôt.

Jean-Marc HAINIGUE

Notre Assemblée Générale



Venez nombreux à notre Assemblée Générale annuelle,
le 10 AOUT, à 17 H 30, au Val Saint Martin,

moment d'information, de rencontre et de cette convivialité qui nous est si chère, et se termine par notre traditionnel buffet : un bon buffet n'est-t-il pas le meilleur "réseau social" qui soit ? D'autant que, précisons-le, la partie sucrée sera issue, cette année, de notre boulangerie-pâtisserie du Bourg de Ste Marie, **O'Rustique**, membre de notre association, et qui nous consent une ristourne... Grâce lui soient rendues !! Gageons que notre Maire, qui doit nous rejoindre pour ce moment amical, appréciera.

Et cette AG est pour beaucoup d'entre vous l'occasion de régler la **cotisation annuelle** (13 euros encore...), merci de prévoir monnaie ou chèque, seuls les adhérents à jour peuvent participer aux votes.

Nos Conviviales

Manifestement, le changement de formule de nos dernières conviviales du 12 juillet, qui se passaient cette année au Val Saint Martin au lieu de notre habituel espace de plein air aux Sablons, ne vous a pas rebutés : nous étions 250 personnes -dont notre nouveau député, JM Brard- à écouter la conférence de Daniel Sicard sur le patrimoine historique de Sainte Marie/mer ! Il faut reconnaître que le sujet nous intéresse au plus haut point, et que l'exposé est passionnant et richement documenté. D'ailleurs, et avec l'autorisation de Daniel, vous pourrez trouver le diaporama de la conférence en cliquant sur ce lien : <https://asm44.org/wp-content/uploads/2024/07/CONF-Ste-Marie-PPT.pdf> : faites-vous plaisir en visionnant ce document.

Et nous signalons à tous ceux qui se sont régalés avec les terrines (au piment d'Espelette : un régal !!!) que cette charcuterie vient de notre SITIS, membre de l'ASM.



Echanges de notre association avec la mairie.

Comme annoncé, nous avons rencontré la Mairie le 5 juillet dernier, afin de remonter vos différentes remarques, demandes, et autres observations : mieux qu'un long discours, en cliquant sur ce lien, vous aurez la liste des interlocuteurs en présence, ainsi que les points remontés, et les réponses de la mairie : bonne lecture. Vous noterez que, contrairement à ce qui était initialement prévu, M BRARD n'était pas présent, campagne (victorieuse) des législatives oblige ! Il est naturellement excusé.

<https://asm44.org/wp-content/uploads/2024/07/RCR-Reunio-Mairie-Juill24.pdf>

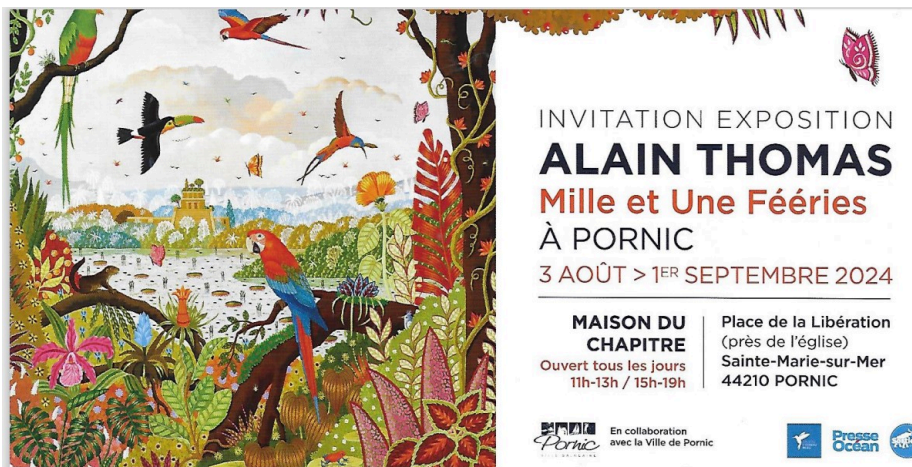
Culture et loisirs

Deux moments à ne pas rater !

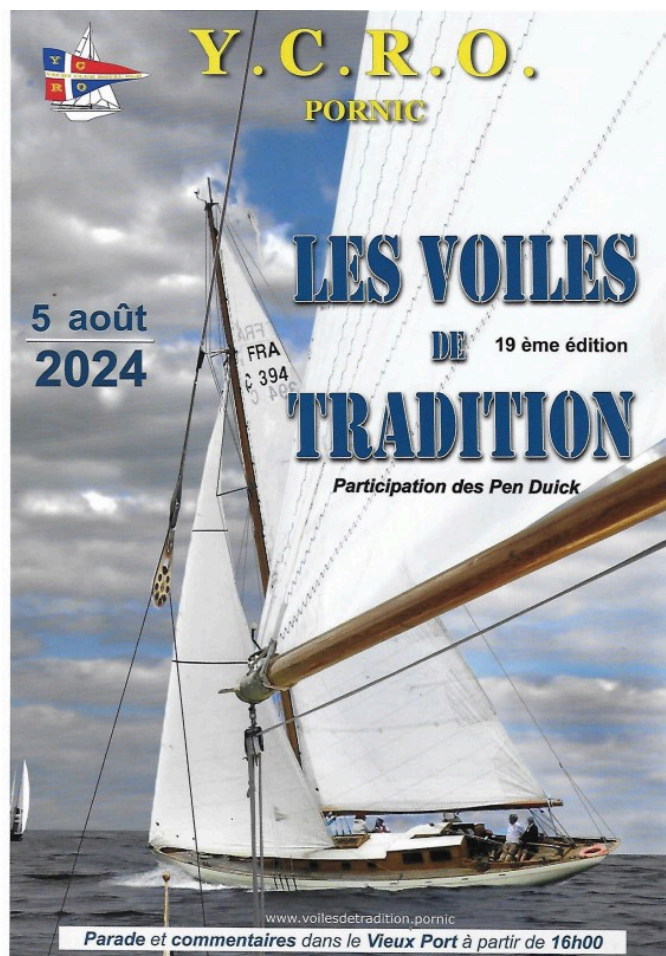
AU CHAPÎTRE de Ste Marie : Une expo intitulée « **Mille et une féeries** », signée **Alain THOMAS**, artiste nantais de l'école naïve-primitive, peintre célèbre qui s'est notamment illustré en illuminant et animant la façade de la cathédrale de Nantes, et d'autres sans doute !

Expo ouverte tous les jours de 11 h à 13 h et de 15h à 19 heures.

Vernissage le 03 août à 17 heures. Le site : www.alain-thomas.com



Et une nouvelle fois, l'**YCRO, Yacht Club Royal Old**, club nautique bien connu de Pornic, nous offrira le **5 Août** une parade sans égale : départ du Nouveau Port vers 14 H, défilé de plus de 50 bateaux de tradition - dont de célèbres Pen Duick- jusque vers la Pointe, et retour puis parade dans le Vieux Port : vraiment unique ! Je suis sûr que même la météo se mettra au diapason...



Sécurité

Pour vous, cycliste, ou parent ou grand-parent de cycliste, voici un document qu'il peut être utile de télécharger et imprimer, et afficher en bonne place : la pratique du vélo est une pratique saine, autant pour nos organismes que pour l'environnement ; elle donne un grand sentiment de liberté, sentiment bien agréable mais peut-être un peu trompeur... En effet, la pratique du vélo, électrique ou non, en ville ou en campagne, est soumise à des règles, dont le respect peut "juste" s'avérer vital ! Voici donc un document, visible ci-dessous, mais sans doute trop petit ; c'est pourquoi vous pouvez avoir accès à la version Pdf en cliquant sur le lien, et ainsi le lire dans un format plus grand, ou bien l'imprimer : prendre conscience de sa vulnérabilité en tant que cycliste peut être sain... et ne pas empêcher de jouir de notre "petite reine" mais au contraire en profiter plus sereinement !!! Nous vous souhaitons de belles ballades !!

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-velo>

LA SIGNALISATION DEDIEE AUX CYCLISTES

Début et fin d'aménagement cyclable obligatoire	
Début et fin d'aménagement cyclable conseillé	
Voie réservée aux véhicules de transport en commun et autorisée aux cyclistes	
Sens interdit sauf aux vélos / Voie interdite aux vélos	
Voie à double sens dont un sens est réservé aux cyclistes	
Début et fin de voie verte	
Cédez-le-passage cyclistes	



Ne roulez pas après avoir bu de l'alcool. Au-delà de 0,5 g d'alcool par litre de sang, c'est interdit, passible d'une amende, et surtout très dangereux.



L'angle mort désigne la zone où un conducteur ne peut pas voir ni dans ses rétroviseurs ni à travers la fenêtre. C'est un réel danger pour les vélos qui roulent à côté, surtout lorsque le véhicule ne possède pas de vitre arrière, comme les bus, camions, fourgonnettes, véhicules utilitaires... L'angle mort y est très étendu devant le camion, derrière, et sur les côtés. À vélo, ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

En savoir plus ? securite-routiere.gouv.fr



utilisez.com/routephessore

Ministère de l'Intérieur
Département de la Sécurité routière
Place Beaudouin - 75001 Paris Cedex 01

Circuler à vélo en toute sécurité

POUR ALLER AU TRAVAIL, POUR SE BALADER...

La pratique du vélo est en plein essor à la ville comme à la campagne. C'est une excellente nouvelle pour la santé, pour la planète... à condition de savoir comment rouler en sécurité.

À vélo, la conduite nécessite une attention et une concentration permanentes du conducteur. Comme à bord de tout véhicule, il est indispensable d'être en capacité de réagir au plus vite pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

BIEN ÉQUIPÉ POUR ROULER PROTÉGÉ



Porter un casque réduit de 70% la gravité des blessures à la tête lors d'un accident.

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

EN VILLE

- Utilisez les bandes ou les pistes cyclables.
- Circulez sur le côté droit de la chaussée, à environ 1 m du trottoir et des voitures en stationnement.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux piétons qui peuvent surgir entre deux véhicules.
- Gardez une distance de sécurité d'au moins 1 m avec les autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour être bien visible.
- Même si le casque n'est pas obligatoire au-delà de 12 ans, il est fortement recommandé d'en porter un à votre taille.

HORS AGGLOMÉRATION

- Ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite, car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.

En ville ou hors agglomération, si vous roulez en groupe, roulez à 2 de front (à condition d'avoir 2 roues et de ne pas être attelé d'une remorque ou d'un side-car) ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous en file indienne.

À SAVOIR

La bande et la piste cyclables
La bande cyclable est une voie sur la chaussée, réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), sans séparation. La piste cyclable est séparée de la chaussée mais peut être accolée au trottoir. Elles sont matérialisées au sol par un vélo.

La double sens cyclable
C'est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles, des conducteurs de cyclomobiles légers et des EDPM.

Le cédez-le-passage cycliste au feu tricolore
Au niveau de certains feux, sur le mât desquels est apposé cette signalisation, les cyclistes peuvent aller dans la ou les directions indiquées par les flèches, sans s'arrêter au feu rouge, mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante.

Le sas vélo
Au feu de signalisation, le sas vélo est un espace réservé aux cyclistes, aux conducteurs de cyclomobiles légers et aux conducteurs d'EDPM. Il est situé entre la ligne d'arrêt destinée aux autres véhicules et le passage piéton. Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules à moteur pour démarrer en toute sécurité.

La voie verte
C'est une zone totalement indépendante du reste du réseau ou circulent en priorité les véhicules non motorisés, les EDPM, les cyclomobiles légers et les piétons.

Les zones de rencontre
Les zones de rencontre sont généralement limitées à 20 km/h. Les piétons sont autorisés à marcher sur la chaussée et ont la priorité sur les autres usagers, à l'exception des tramways.

Les aires piétonnes
Sur ces aires, vous pouvez rouler dans les deux sens de circulation, à condition de toujours conserver l'allure du pas et sans gêner les piétons.

LES PRINCIPALES RÈGLES À CONNAÎTRE

- Ne roulez pas sur les trottoirs, c'est autorisé seulement pour les enfants de moins de 8 ans.
- Ne portez pas de casque audio ou d'oreillette.
- Arrêtez-vous au feu rouge, sauf si un panneau vous autorise à ne pas le faire.
- Il n'est pas plus autorisé de rouler à vélo après avoir bu de l'alcool qu'avec un autre véhicule.
- Hors agglomération, la nuit, portez un gilet rétro réfléchissant. Cet équipement est également obligatoire pour le passager.

EXEMPLES D'INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Défaut d'éclairage	11 €
Tenir en main son téléphone ou porter des écouteurs	135 €
Avoir un passager sur son vélo (sans siège fixé au véhicule)	35 €
Circuler sur le trottoir en agglomération	135 €
Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou à un stop	135 €
Rouler en sens interdit	135 €
Circuler sous l'emprise de l'alcool (entre 0,5 et 0,8 g d'alcool par litre de sang)	135 €
Non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons	135 €
Circuler à plus de 2 de front sur la chaussée	35 €
Changement de direction sans avertissement préalable	35 €
Dépassement sans avertissement préalable	135 €

Sécurité, encore !

Attention sécurité sur les trottoirs : pensez à couper les branches dépassant votre clôture, débordant sur les trottoirs, autant pour éviter un accident avec un piéton ou un cycliste que pour maintenir la solidité de votre clôture ou muret. L'exemple d'un muret au carrefour de la mairie annexe de Sainte-Marie montre cet intérêt partagé. "Accessoirement", les trottoirs ne sont généralement déjà pas larges, et ces débordement contraignent parfois les piétons -avec ou sans poussette- à descendre sur la chaussée....

Chenille processionnaire



Ciblant essentiellement les pins, qui ne manquent pas sur nos côtes, cette chenille, fortement urticante, fait l'objet de mesures prises par la Mairie, en lien avec l'association "Polleniz" (<https://polleniz.fr/>) ; voir les modalités sur le site de la mairie : <https://www.pornic.fr/vivre-a-pornic/environnement/lutte-contre-les-nuisibles/>

Animations

Distractions pour les uns, nuisances pour d'autres : difficile de contenter tout le monde ! Il faut reconnaître que les animations de notre centre bourg sont suffisamment rares pour que l'on profite sans arrière-pensées de celles de l'Ardillon, dont le programme figure ci-dessous.

Attention, il faut réserver, les terrasses sont petites et vite remplies !

Pornic

En août, L'Ardillon propose des concerts et du stand-up



The Crooked Nails, trio blues folk rock, sera en concert, samedi 17 août.

PHOTO : DR LAURENT DOUSSOT

Dans le bourg de Sainte-Marie-sur-Mer, au pied de l'église, une double terrasse accueille les clients du bar L'Ardillon, de part et d'autre de la rue. Depuis le début de l'été, les soirées et les artistes s'y succèdent, et ça va continuer.

Au programme du mois d'août, des invités deux à quatre fois par semaine se produiront pour des concerts, des DJ sets, de l'impro et du stand-up.

On pourra écouter Lily Harvest, samedi 3 août (duo indie rock), Shalo

Solo, samedi 10 août (spectacle musical), et The Crooked Nails, samedi 17 août (trio blues folk rock). Il faudra en revanche réserver pour les soirées du vendredi, consacrées au stand-up, le 2 et le 16 août et au théâtre d'impro les 9, 23 et 30 août.

Contact. Bar à tapas de la mer L'Ardillon, 9, place de la Libération, à Sainte-Marie-sur-Mer. Tél : 02 51 18 61 41.



Et pour clore, n'oubliez pas notre précieux cinéma local, toujours une programmation à la pointe de l'actualité cinématographique, tant pour les (grand)-parents que pour leur progénitures ! N'allez pas plus loin : c'est à Ste Marie ... "Comparaison n'est pas raison", dit-on... mais faut-il rappeler qu'une place de cinéma dans les grandes villes est vendue au moins 10 euros, versus les tarifs du Cinéma St Joseph, affichés ci-dessous !!

Tarif plein : 7 €

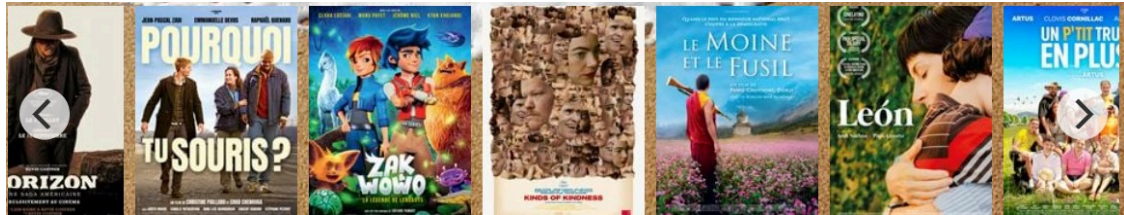
Réduit : 5,50 € (- de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, cartes CEZAM, CCP et commerçants partenaires)

Réduit : 4,00 € (- de 14 ans)

Tarif unique le Mardi : 5€ **sauf AVP et SN**

Tarif unique Grands classiques 5€

Tous les matins : 4€ enfant -14ans et 5,50€ adulte **sauf AVP et SN**



[Le Programme ici](#)

Jean-Marc Hainigue
et votre Conseil d'administration

© 2023 ASM

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ASM.

[Se désinscrire](#)

